

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1469

11 juin 2015

SOMMAIRE

Cinema Gestion S.à r.l.	70511	Silverimmo S.A.	70468
Mountpark Logistics EU 2015 08 S.à r.l.	70501	Sixieme Sens S.à r.l.	70468
Mstar Germany EB8 S.à r.l.	70511	S. Michele S.A.	70488
MStar Germany GLI S.à r.l.	70511	Smile SMI S.à r.l.	70484
Palamon Collection S.à r.l.	70512	Société Civile Immobilière Goerden-Mola ...	70466
PEH Quintessenz Sicav	70512	Société Européenne de Manutention	70482
Private Equity Managers (2015) Offshore Ad- visors	70512	Société Financière d'Octobre S.A., SPF	70466
Roquette Re S.A.	70487	Société Luxembourgeoise de Cremation, Feuerbestattung Luxembourg S.A.	70466
Roquette Re S.A.	70487	Société pour l'Aménagement du Plateau du St Esprit S.à r.l.	70466
Salon Bianchini S.à r.l.	70511	SOF-10 MStar Holdings Lux S.à r.l.	70467
SANAD Fund for MSME	70481	Starhome S.à r.l.	70483
San Angelo S.A.	70481	State Street Luxembourg S.à r.l.	70484
San Angelo S.A.	70481	Sunique Energy S.à r.l.	70476
Sanitas Products S.A.	70481	Trans Rapide S.à r.l.	70488
Sauternes Finances Ltd. S.A.	70471	Trias Holdco B - T S.à r.l.	70500
Scintilla Re	70471	Trinidad Luxembourg Ops S.à r.l.	70500
Screaming Eagle S.A.	70472	Turaz Global TRM S.à r.l.	70500
Secapital S.à r.l.	70472	Turret Lux Participation S.à r.l.	70500
Secapital S.à r.l.	70474	Twin International Investments S.à r.l.	70491
Selalux S.à r.l.	70474	TW Life VIII S.à r.l.	70490
Selfcare Investment S.à r.l.	70468	Valcon Acquisition Holding (Luxembourg) S.à r.l.	70490
Sensilab	70475	Vallis Sustainable Investments I, S.C.A., SI- CAR	70490
SES Insurance International (Luxembourg) S.A.	70475	Vietnam Cambridge Holding Group S.A.	70491
SF Offshore Power and Control S.à r.l.	70475		
Sibelux S.A.	70467		
Sibelux S.A.	70467		

Société Financière d'Octobre S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F.Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 35.865.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 27 mars 2015 à Luxembourg

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle à l'adresse suivante, avec effet au 20 mars 2015:

44, avenue J.F. Kennedy

L-1855 Luxembourg

Copie certifiée conforme

- / JALYNE S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015058582/16.

(150067045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Société Luxembourgeoise de Cremation, Feuerbestattung Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6437 Echternach, 6, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 50.045.

—
Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 20 avril 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015058583/10.

(150066915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Société pour l'Aménagement du Plateau du St Esprit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1839 Luxembourg, 12-18, rue Joseph Junk.

R.C.S. Luxembourg B 20.438.

—
Suite à la résolution des membres du conseil de gérance prise le 17 avril 2015, il résulte que:

- Le siège social de la société a été transféré du 6-10, Place de la Gare, L-1616 Luxembourg au 12-18, Rue Joseph Junk, L-1839 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2015.

Pour extrait conforme et sincère

Référence de publication: 2015058584/13.

(150066619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Société Civile Immobilière Goerden-Mola, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 115, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg E 1.929.

—
EXTRAIT

La présente version remplace celle, qui a été déposée en date du 6 avril 2012, sous la référence L120055962

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la société civile «SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE GOERGEN-MOLA», ayant son siège social à L-9053 Ettelbruck, 115, avenue J.-F. Kennedy,

inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro E 1929,

tenue en date du 27 mars 2012, suivant acte reçu par Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck, enregistré à Diekirch en date du 30 mars 2012, sous le référence DIE/2012/3909,

que les associés de la société prédite ont pris la résolution suivante:

- Nomination en tant que gérante de Madame Nicole MOLA, née à Ettelbruck le 4 février 1951, demeurant à L-9053 Ettelbruck, 119, avenue J.-F. Kennedy, avec effet immédiat, et ce pour une durée indéterminée;

- Confirmation en tant que gérant de Monsieur René GOERGEN, né à Ettelbruck, le 3 mars 1947, demeurant à L-9053 Ettelbruck, 119, avenue J.-F. Kennedy, avec effet immédiat, et ce pour une durée indéterminée.

La société est valablement engagée par la signature individuelle d'un des deux gérants sauf pour les actes portant sur des transactions immobilières pour lesquelles la signature conjointe des deux gérants est requise.

Ettelbruck, le 20 avril 2015.

Pour extrait conforme

Le notaire

Référence de publication: 2015058581/24.

(150067150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

SOF-10 MStar Holdings Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 185.433.

Par résolutions signées en date du 17 avril 2015, les associés ont décidé

- d'acter et d'accepter la démission de Jerome Silvey de son mandat de gérant avec effet au 17 avril 2015

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2015.

Référence de publication: 2015058585/12.

(150066615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Sibelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 139.913.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 11 mars 2015

Résolution 5: Co-optation de Monsieur Kurt DECAT comme Administrateur

Le Conseil d'Administration coopte Monsieur Kurt DECAT, demeurant professionnellement à Plantin Moretuslei, 1 A, B-2018 Antwerp, Belgique, comme Administrateur avec effet au 27 février 2015, en remplacement du Mandat d'Administrateur de Monsieur Jean-Louis Herremans démissionnaire.

Son mandat sera confirmé lors de la tenue de la prochaine assemblée générale de 2015.

Résolution 6: Nomination du Président du Conseil d'Administration

Monsieur Kurt DECAT demeurant professionnellement à Plantin Moretuslei, 1 A, B-2018 Antwerp, Belgique, est nommé comme Président du Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur Jean-Louis Herremans, démissionnaire avec effet au 27 février 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015058574/20.

(150067136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Sibelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 139.913.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 16 avril 2015 à 11.00 heures au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

L'assemblée générale ordinaire a pris les résolutions suivantes:

4. L'Assemblée confirme le mandat d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration de Monsieur Kurt DECAT coopté par le Conseil d'Administration avec effet au 27 février 2015, en remplacement du mandat d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration de Monsieur Jean-Louis HERREMANS, démissionnaire.

5. L'Assemblée renouvelle le mandat des Administrateurs suivants:

- M. Kurt DECAT, Administrateur et Président du Conseil d'Administration, demeurant professionnellement au Plantin Moretuslei, 1A, B-2018 Anvers, Belgique

- Mme Laurence BOENS, Administrateur, demeurant professionnellement au Plantin Moretuslei, 1A, B-2018 Anvers, Belgique

- M. Olivier KETELAER, Administrateur, demeurant professionnellement au Plantin Moretuslei, 1A, B-2018 Anvers, Belgique

- M. Benny LOIX, Administrateur, demeurant professionnellement au Plantin Moretuslei, 1A, B-2018 Anvers, Belgique

- M. Richard Lee BENCK, Administrateur, demeurant professionnellement au 258 Elm Street, New Canaan, CT 06840, Etats-Unis d'Amérique

Le mandat de tous les Administrateurs prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2016 qui statuera sur les comptes de l'exercice social de 2015.

6. L'Assemblée renomme comme Réviseur d'entreprises indépendant jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire de 2016: ERNST & YOUNG S.A. (RCS Luxembourg B 47771) ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015058575/31.

(150067136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Silverimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 142.789.

—
Extrait de résolution de l'administrateur unique du 15 avril 2015

L'administrateur décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle, 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg vers le 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, avec effet au 16/03/2015.

Luxembourg, le 15 avril 2015.

Pour mandat

Carine Agostini

Référence de publication: 2015058576/13.

(150066414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Sixieme Sens S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3510 Dudelange, 45, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 177.235.

—
Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SIXIEME SENS SARL

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2015058577/12.

(150066403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Selfcare Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 196.191.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze, le neuf avril.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Madame Sophie BEAUGE, épouse DUGUET, gérante de société, née à Soisy-sous-Montmorency (France) le 11 août 1968, demeurant à F-37140 Restigné, 15, route de Tours.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle entend constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la forme d'une société à responsabilité limitée et la dénomination de "SELFCARE INVESTMENT s.à r.l."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg, il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger:

- l'achat, la vente, la location, l'exploitation sous toute forme de marques, brevets, et droits de propriété intellectuelle;
- et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut effectuer toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites et susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Art. 6. Les parts sociales ne sont cessibles entre vifs à des tiers non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément préalable des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 7. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 8. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 9. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. La société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants sont révocables "ad nutum".

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou les présents statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les gérants peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. En toutes circonstances, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les gérants qui y ont participé.

Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les gérants auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Dans les rapports avec les tiers, les gérants auront tous pouvoirs pour agir au nom de la société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Le conseil de gérance peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le conseil de gérance déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

La société sera engagée par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Art. 11. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Art. 12. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 13. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 14. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Art. 15. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 17. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Art. 18. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et libération

Les cent (100) parts sociales sont toutes souscrites par l'associée unique Madame Sophie BEAUGE, épouse DUGUET, préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Exceptionnellement, le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2015.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille euros (EUR 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante ci-avant désignée, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) La Société est administrée par les gérants suivants:

a) Madame Sophie BEAUGE, épouse DUGUET, préqualifiée;

b) Monsieur Marc KOEUNE, économiste, né à Luxembourg le 4 octobre 1969, demeurant professionnellement à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau;

c) Madame Marie-Anne BACK, employée privée, née à Steinfort le 8 juin 1958, demeurant professionnellement à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau;

d) Monsieur Sébastien COYETTE, expert-comptable, né à Arlon (Belgique) le 4 septembre 1965, demeurant professionnellement à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale des associés qui se tiendra en l'an 2016.

2) Le siège social est fixé à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

La comparante déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et agir pour son propre compte et certifie que les fonds servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livrera pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Le notaire instrumentant a rendu attentive la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: BEAUGE, A. WEBER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 14 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/11533. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 20 avril 2015.

Référence de publication: 2015058567/147.

(150066649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Sauternes Finances Ltd. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 20, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 61.190.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue de manière extraordinaire à Luxembourg le 26 août 2014 à 15h00.

Résolutions

4. Les actionnaires prennent connaissance que l'adresse professionnelle de M. Michel Bourkel, M. Fulvio Tettamanti et Mme Anique Bourkel (membres du Conseil d'Administration) est établie au 20 rue Dicks, L-1417 Luxembourg, et que l'adresse du commissaire aux comptes (Fiduciaire Centra Fides S.A.) est établie au 33 rue Ste. Zithe, L-2763 Luxembourg.

Référence de publication: 2015058558/13.

(150066870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Scintilla Re, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 184.438.

Le Bilan du 30 décembre 2013 au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société Scintilla Re S.A.

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2015058561/11.

(150067159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Screaming Eagle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 125.481.

Avec effet au 31 mars 2015 Monsieur Benoit DAYER a démissionné en tant qu'administrateur.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2015.

Pour le conseil d'administration

Finsev S.A.

Le Domiciliataire

Référence de publication: 2015058562/12.

(150067152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Secapital S.à.r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: PLN 984.224.000,00.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 108.305.

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND FIFTEEN, ON THE TWENTY-FOURTH DAY OF MARCH.

Before Maitre Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in place of his colleague prevented Maitre Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, which will remain the depositary of the present deed,

There appeared:

- 1) KRUK S.A., a joint stock company, with registered office in Ul. Wołowska 8, 51-116 Wrocław, Poland,
- 2) InvestCapital Malta Ltd, a limited liability company, with registered office at 36, Archbishop Street, Valletta VLT1447, Malta,

both duly represented by Mrs Ekaterina DUBLET, notary clerk, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of two (2) proxies given under private seal which after having been signed "ne varietur" by the appearing proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration,

acting as members of SECAPITAL S.à.r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée de titrisation, with registered office at 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 108305, incorporated on 17 May 2005 pursuant to a deed drawn up by Maitre Joseph ELVINGER, then notary residing in Luxembourg, published in the "Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 1045 of 15 October 2005.

The Articles of Incorporation of the Company have been amended for the last time on 17 February 2015 pursuant to a deed received by Maitre Gerard LECUIT, notary residing in Luxembourg, acting in place of Maitre Cosita DELVAUX, then prevented, not yet published in the "Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations".

The members, represented as above stated, request the undersigned notary to document the following:

First resolution

The members resolve to reduce the Company's corporate capital from PLN 1,000,451,000 (one billion four hundred fifty-one thousand Polish zloty) to PLN 984,224,000 (nine hundred eighty-four million two hundred twenty-four thousand Polish zloty) by cancellation and reimbursement of 1,591 (one thousand five hundred ninety-one) Class A corporate units and 14,636 (fourteen thousand six hundred thirty-six) Class F corporate units with a nominal value of PLN 1,000 (one thousand Polish zloty) each, held by KRUK S.A., and simultaneous reduction of:

- the legal reserve related to Compartment A by an amount of PLN 159,100 (one hundred fifty-nine thousand one hundred Polish zloty) in order to bring it from PLN 28,720,900 (twenty-eight million seven hundred twenty thousand nine hundred Polish zloty) back to PLN 28,561,800 (twenty-eight million five hundred sixty-one thousand eight hundred Polish zloty),

- the legal reserve related to Compartment F by an amount of PLN 1,463,600 (one million four hundred sixty-three thousand six hundred Polish zloty) in order to bring it from PLN 20,563,600 (twenty million five hundred sixty-three thousand six hundred Polish zloty) back to PLN 19,100,000 (nineteen million one hundred thousand Polish zloty),

and reimbursement of these amounts to KRUK S.A.

Power is given to the managers of the Company to organise the payment in accordance with Luxembourg law provisions applicable in case of reduction of share capital.

Second resolution

The members resolve to amend article five (5) of the Company's Articles of Incorporation, which henceforth will be read as follows:

“The corporate capital of the company is fixed at PLN 984,224,000 (nine hundred eighty-four million two hundred twenty-four thousand Polish zloty) divided into 285,618 (two hundred eighty-five thousand six hundred eighteen) Class A corporate units, 50,378 (fifty thousand three hundred seventy-eight) Class B corporate units, 11,724 (eleven thousand seven hundred twenty-four) Class C corporate units, 24,385 (twenty-four thousand three hundred eighty-five) Class D corporate units, 175,072 (one hundred seventy-five thousand seventy-two) Class E corporate units, 191,000 (one hundred ninety-one thousand) Class F corporate units and 246,047 (two hundred forty-six thousand forty-seven) Class G corporate units with a nominal value of PLN 1,000 (one thousand Polish zloty) each, which have the same rights in all respects.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately EUR 2,600.-

Declaration

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'AN DEUX MILLE QUINZE, LE VINGT-QUATRE MARS.

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de sa consœur empêchée, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, laquelle restera dépositaire de la présente minute,

Ont comparu:

- 1) KRUK S.A., société anonyme, ayant son siège social à Ul. Wołowska 8, 51-116 Wrocław, Pologne,
- 2) InvestCapital Malta Ltd, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 36, Archbishop Street, Valletta VLT1447, Malte,

toutes deux ici représentées par Madame Ekaterina DUBLET, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg,

spécialement mandatée à cet effet par deux (2) procurations données sous seing privé lesquelles, signées «ne varietur» par la mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement,

agissant en leur qualité d'associées de SECAPITAL S.à.r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée de titrisation, ayant son siège social au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 108305, constituée en date du 17 mai 2005 suivant un acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1045 du 15 octobre 2005.

Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu en date du 17 février 2015 suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Cosita DELVAUX, alors empêchée, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les associées, représentées comme stipulé ci-dessus, requièrent le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

Les associées décident de réduire le capital social de la Société de PLN 1.000.451.000 (un milliard quatre cent cinquante et un mille zloty polonais) à PLN 984.224.000 (neuf cent quatre-vingt-quatre millions deux cent vingt-quatre mille zloty polonais), par annulation et remboursement de 1.591 (mille cinq cent quatre-vingt-onze) parts sociales de catégorie A et 14.636 (quatorze mille six cent trente-six) parts sociales de catégorie F d'une valeur nominale de PLN 1.000 (mille zloty polonais) chacune, appartenant à KRUK S.A., et réduction simultanée de:

- la réserve légale relative au Compartiment A à concurrence d'un montant de PLN 159.100 (cent cinquante-neuf mille cent zloty polonais) afin de la ramener de son montant actuel de PLN 28.720.900 (vingt-huit millions sept cent vingt mille neuf cents zloty polonais) à PLN 28.561.800 (vingt-huit millions cinq cent soixante et un mille huit cents zloty polonais),

- la réserve légale relative au Compartiment F à concurrence d'un montant de PLN 1.463.600 (un million quatre cent soixante-trois mille six cents zloty polonais) afin de la ramener de son montant actuel de PLN 20.563.600 (vingt millions cinq cent soixante-trois mille six cents zloty polonais) à PLN 19.100.000 (dix-neuf millions cent mille zloty polonais),

et remboursement de ces montants à KRUK S.A.

Pouvoir est donné aux gérants de la Société pour organiser le paiement en conformité avec la législation luxembourgeoise applicable en matière de réduction de capital.

Deuxième résolution

Les associées décident de modifier l'article cinq (5) des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à PLN 984.224.000 (neuf cent quatre-vingt-quatre millions deux cent vingt-quatre mille zloty polonais) représenté par 285.618 (deux cent quatre-vingt-cinq mille six cent dix-huit) parts sociales de catégorie A, 50.378 (cinquante mille trois cent soixante-dix-huit) parts sociales de catégorie B, 11.724 (onze mille sept cent vingt-quatre) parts sociales de catégorie C, 24.385 (vingt-quatre mille trois cent quatre-vingt-cinq) parts sociales de catégorie D, 175.072 (cent soixante-quinze mille soixante-douze) parts sociales de catégorie E, 191.000 (cent quatre-vingt-onze mille) parts sociales de catégorie F et 246.047 (deux cent quarante-six mille quarante-sept) parts sociales de catégorie G d'une valeur nominale de PLN 1.000 (mille zloty polonais) chacune et qui ouvrent les mêmes droits à tous égards.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature, payables par la Société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à EUR 2.600,-.

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. DUBLET, L. GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 25 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/9091. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015058564/126.

(150066373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Secapital S.à.r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 108.305.

Les statuts coordonnés au 24/03/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/04/2015.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2015058565/12.

(150066913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Selalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach, 18, rue de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 161.418.

Procès-verbal de l'assemblée générale extra-ordinaire du 10 avril 2015

Il résulte de l'AGE tenue ce 10 avril 2015 ce qui suit:

Cession de 100 parts de Mr Abdelhak OUAFIK, associé, domicilié 36, Rue Virginal à B-7090 Hennyuyères en faveur de Monsieur Stéphane DELEUZE, domicilié 15, Rue des Tilleuls à L-8832 Rombach

Démission de son poste de gérant de Mr Abdelhak OUAFIK, associé, domicilié 36, Rue Virginal à B-7090 Hennyuyères

Nomination au poste de gérant unique de Monsieur Stéphane DELEUZE, domicilié 15, Rue des Tilleuls à L-8832 Rombach pour une période indéterminée. La société est valablement engagée par la signature unique du gérant unique.

Selalux Sàrl.

Référence de publication: 2015058566/15.

(150066675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Sensilab, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 21, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 166.597.

—
Le soussigné Marjan Ritonja, adresse Sorska cesta 5, 4220 Skofja Ioka, Slovénie, né le 23.08.1954 à Slovenj Gradec, Slovénie,

vous informe par la présente de ma démission de la position d'un membre du conseil d'administration de la société Sensilab SA, 21 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg avec effet immédiat

Skofja Ioka, le 23.2.2015.

Marjan Ritonja.

Référence de publication: 2015058568/12.

(150066925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

SES Insurance International (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 168.889.

—
Extrait des résolutions prises par écrit par l'actionnaire unique en date du 1^{er} avril 2015

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires a pris les résolutions suivantes:

1. L'actionnaire unique décide de nommer comme Administrateurs les personnes suivantes pour une durée de trois ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2019 et qui statuera sur les comptes de l'exercice social de 2018:

- M. Padraig McCarthy, Administrateur et Président du Conseil d'Administration, demeurant professionnellement au Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf.

- M. John Purvis, Administrateur, demeurant professionnellement au Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf.

- M. Karim Michel Sabbagh, Administrateur, demeurant professionnellement au Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf.

2. L'actionnaire unique décide de nommer PricewaterhouseCoopers société coopérative, 2, rue Gerhard Mercator, L-1014 Luxembourg, comme réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2016 et qui statuera sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

John Purvis / Padraig McCarthy

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015058569/23.

(150066953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

SF Offshore Power and Control S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 50.409,10.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 191.477.

—
Veuillez prendre note que:

Suite à la cession de parts intervenue en date du 23 mars 2015 entre Graeme Courts et Paul Courts, les parts sociales de la Société sont désormais détenues comme suit:

- Monsieur Graeme Coutts détient désormais les parts sociales suivantes:

* 12,980 parts sociales de classe A1

* 12,979 parts sociales de classe A2

* 12,978 parts sociales de classe A3

* 12,978 parts sociales de classe A4

- Monsieur Paul Coutts, né le 22 juillet 1988 à Aberdeen, au Royaume-Uni, ayant pour adresse personnelle 4 Lees Bank, Morley Road, Chaddesden, Derby DE21 4UP, Royaume-Uni, détient désormais les parts sociales suivantes:

* 1000 parts sociales de classe A1

* 1000 parts sociales de classe A2

* 1000 parts sociales de classe A3

* 1000 parts sociales de classe A4

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacob Mudde

Gérant A

Référence de publication: 2015058570/25.

(150066407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Sunique Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.300.066,00.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 188.099.

In the year two thousand and fifteen, on the third day of March.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Sunique Energy S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 6, boulevard Pierre Dupong, L-1430 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under number B 188.099 and having a share capital of two million three hundred thousand sixty-five United States dollars (USD 2,300,065.-) (the Company). The Company has been incorporated on June 10, 2014 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of August 27, 2014 under number 2287. The articles of association of the Company have been last amended on August 25, 2014 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 3037 of October 21, 2014.

There appeared

Bayvale Enterprises Limited, a limited company governed by the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at CCS Trustees Limited, 263 Main Street, Road Town, Tortola, British Virgin Islands and registered with the Registrar of Corporate Affairs of the British Virgin Islands under number 1788784 (the Sole Shareholder),

here represented by Solange Wolter-Schieres, notary clerk, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *in* varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as described above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one United States dollar (USD 1.-), together with the payment of a share premium in an aggregate amount of two hundred fifty-seven thousand one hundred forty-three United States dollars (USD 257,143.-), in order to bring the share capital of the Company from its present amount of two million three hundred thousand sixty-five United States dollars (USD 2,300,065.-), represented by eighteen thousand seven (18,007) Ordinary Shares, two hundred fifty-three thousand five hundred sixty-two (253,562) Class A Shares, two hundred fifty-three thousand five hundred sixty-two (253,562) Class B Shares, two hundred fifty-three thousand five hundred sixty-two (253,562) Class C Shares, two hundred fifty-three thousand five hundred sixty-two (253,562) Class D Shares, two hundred fifty-three thousand five hundred sixty-two (253,562) Class E Shares, two hundred fifty-three thousand five hundred sixty-two (253,562) Class F Shares, two hundred fifty-three thousand five hundred sixty-two (253,562) Class G Shares, two hundred fifty-three thousand five hundred sixty-two (253,562) Class H Shares and two hundred fifty-three thousand five hundred sixty-two (253,562) Class I Shares, each share of each class of shares having a par value of one United States dollar (USD 1.-), to two million three hundred thousand sixty-six United States dollars (USD 2,300,066.-) by way of the issue of one (1) new Ordinary Share having a par value of one United States dollar (USD 1.-) as well as the same rights and obligations as the existing Ordinary Shares.

2. Subscription to and payment of the increase of the share capital as described in item 1. above by a contribution in cash and in kind.

3. Subsequent amendment to article six (6) of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 1. above.

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company (each an Authorized Representative), each individually, to proceed in the

name and on behalf of the Company with the registration of the newly issued Ordinary Share in the register of shareholders of the Company.

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First Resolution:

The Sole Shareholder resolves to increase and hereby increases the share capital of the Company by an amount of one United States dollar (USD 1.-), together with the payment of a share premium in an aggregate amount of two hundred fifty-seven thousand one hundred forty-three United States dollars (USD 257,143.-), in order to bring the share capital of the Company from its present amount of two million three hundred thousand sixty-five United States dollars (USD 2,300,065.-), represented by eighteen thousand seven (18,007) Ordinary Shares, two hundred fifty-three thousand five hundred sixty-two (253,562) Class A Shares, two hundred fifty-three thousand five hundred sixty-two (253,562) Class B Shares, two hundred fifty-three thousand five hundred sixty-two (253,562) Class C Shares, two hundred fifty-three thousand five hundred sixty-two (253,562) Class D Shares, two hundred fifty-three thousand five hundred sixty-two (253,562) Class E Shares, two hundred fifty-three thousand five hundred sixty-two (253,562) Class F Shares, two hundred fifty-three thousand five hundred sixty-two (253,562) Class G Shares, two hundred fifty-three thousand five hundred sixty-two (253,562) Class H Shares and two hundred fifty-three thousand five hundred sixty-two (253,562) Class I Shares, each share of each class of shares having a par value of one United States dollar (USD 1.-), to two million three hundred thousand sixty-six United States dollars (USD 2,300,066.-) by way of the issue of one (1) new Ordinary Share having a par value of one United States dollar (USD 1.-) as well as the same rights and obligations as the existing Ordinary Shares.

Second Resolution:

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the capital increase as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, here represented as aforementioned, hereby declares that it subscribes to one (1) new Ordinary Share of the Company and fully pays up such new Ordinary Share by (i) a payment in cash in an aggregate amount of one hundred seven thousand one hundred forty-four United States dollars (USD 107,144.-) which is evidenced to the undersigned notary by a blocking certificate (certificat de blocage) as well as (ii) a payment in kind consisting in the contribution of a claim in an amount of one hundred fifty thousand United States dollars (USD 150,000.-) (the Claim) that the Sole Shareholder holds against the Company.

The contribution in cash as well as the contribution in kind of the Claim from the Sole Shareholder to the Company is to be allocated as follows:

- (i) an amount of one United States dollar (USD 1.-) to the nominal share capital account of the Company; and
- (ii) the surplus in an amount of two hundred fifty-seven thousand one hundred forty-three United States dollars (USD 257,143.-) to the share premium reserve account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Claim is evidenced to the undersigned notary by inter alia a certificate issued on the date hereof by the management of the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company to which is annexed the interim balance sheet of the Company as at January 31, 2015. It results from such certificate that, as of the date of such certificate:

- the attached interim balance sheet of the Company as at January 31, 2015 (the Balance Sheet) shows the Claim in an amount of at least one hundred fifty thousand United States dollars (USD 150,000.-) payable by the Company to the Sole Shareholder;

- the Sole Shareholder holds the Claim, is solely entitled to the Claim and possesses the power to dispose of the Claim;
- the Claim is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);
- based on generally accepted accounting principles, the Claim contributed to the Company is, as per the attached Balance Sheet, of at least one hundred fifty thousand United States dollars (USD 150,000.-) and since the date of the Balance Sheet, no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;
- the Claim contributed to the Company is freely transferable by the Sole Shareholder to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and
- all formalities to transfer the legal ownership of the Claim to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder immediately upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the contribution of the Claim by the Sole Shareholder to the Company and upon the contribution of the Claim by the Sole Shareholder to the Company, the Company will become the full owner of the Claim which will be extinguished by way of a confusion (extinction par confusion) for the purposes of article 1300 of the Luxembourg Civil Code.

The aggregate amount of one hundred seven thousand one hundred forty-four United States dollars (USD 107,144.-) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Third resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend the first (1st) paragraph of article six (6) of the Articles in order to reflect the above changes which shall henceforth read as follows:

" **Art. 6. Share Capital. (first paragraph).** The subscribed share capital of the Company is set at two million three hundred thousand sixty-six United States dollars (USD 2,300,066.-), represented by eighteen thousand eight (18,008) Ordinary Shares, two hundred fifty-three thousand five hundred sixty-two (253,562) Class A Shares, two hundred fifty-three thousand five hundred sixty-two (253,562) Class B Shares, two hundred fifty-three thousand five hundred sixty-two (253,562) Class C Shares, two hundred fifty-three thousand five hundred sixty-two (253,562) Class D Shares, two hundred fifty-three thousand five hundred sixty-two (253,562) Class E Shares, two hundred fifty-three thousand five hundred sixty-two (253,562) Class F Shares, two hundred fifty-three thousand five hundred sixty-two (253,562) Class G Shares, two hundred fifty-three thousand five hundred sixty-two (253,562) Class H Shares and two hundred fifty-three thousand five hundred sixty-two (253,562) Class I Shares, each Share of each class of shares having a par value of one United States dollar (USD 1.-)."

Fourth Resolution:

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any Authorized Representative, each individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the newly issued Ordinary Share in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 2,500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his/her surname, name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing party signed the present deed together with the undersigned notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trois mars.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Sunique Energy S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, boulevard Pierre Dupong, L-1430 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 188.099 et ayant un capital social de deux millions trois cent mille soixante-cinq dollars des Etats-Unis (USD 2.300.065,-) (la Société). La Société a été constituée le 10 juin 2014 suivant un acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 27 août 2014 sous le numéro 2287. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en date du 25 août 2014 suivant un acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 21 octobre 2014 sous le numéro 3037.

A comparu

Bayvale Enterprises Limited, une société à responsabilité limitée (limited partnership) régie par les lois des Îles Vierges Britanniques, ayant son siège social à CCS Trustees Limited, 263 Main Street, Road Town, Tortola, Îles Vierges Britanniques et immatriculée auprès du Registrar of Corporate Affairs des Îles Vierges Britanniques sous le numéro 1788784 (l'Associé Unique),

ici représentée par Solange Wolter-Schieres, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant d'un dollar des Etats-Unis (USD 1,-), ensemble avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de deux cent cinquante-sept mille cent quarante-trois dollars des Etats-Unis (USD 257.143,-), dans le but de porter le capital social de la Société de son montant actuel de deux millions trois cent

mille soixante-cinq dollars des Etats-Unis (USD 2.300.065,-), représenté par dix-huit mille sept (18.007) Parts Sociales Ordinaires, deux cent cinquante-trois mille cinq cent soixante-deux (253.562) Parts Sociales de Catégorie A, deux cent cinquante-trois mille cinq cent soixante-deux (253.562) Parts Sociales de Catégorie B, deux cent cinquante-trois mille cinq cent soixante-deux (253.562) Parts Sociales de Catégorie C, deux cent cinquante-trois mille cinq cent soixante-deux (253.562) Parts Sociales de Catégorie D, deux cent cinquante-trois mille cinq cent soixante-deux (253.562) Parts Sociales de Catégorie E, deux cent cinquante-trois mille cinq cent soixante-deux (253.562) Parts Sociales de Catégorie F, deux cent cinquante-trois mille cinq cent soixante-deux (253.562) Parts Sociales de Catégorie G, deux cent cinquante-trois mille cinq cent soixante-deux (253.562) Parts Sociales de Catégorie H et deux cent cinquante-trois mille cinq cent soixante-deux (253.562) Parts Sociales de Catégorie I, chaque part sociale de chaque catégorie de parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (USD 1,-), à deux millions trois cent mille soixante-six dollars des Etats-Unis (USD 2.300.066,-) par l'émission d'une (1) nouvelle Part Sociale Ordinaire ayant une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis (USD 1,-) ainsi que les mêmes droits et obligations que ceux attachés aux Parts Sociales Ordinaires existantes.

2. Souscription à et libération de l'augmentation du capital social tel que décrit au point 1. ci-dessus par un paiement en numéraire ainsi qu'en nature.

3. Modification subséquente de l'article six (6) des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation du capital social adoptée au point 1. ci-dessus.

4. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnée à tout gérant de la Société (chacun un Représentant Autorisé), chacun individuellement, pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'enregistrement de la Part Sociale Ordinaire nouvellement émise dans le registre des associés de la Société.

5. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique décide d'augmenter et par la présente augmente le capital social de la Société d'un montant d'un dollar des Etats-Unis (USD 1,-), ensemble avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de deux cent cinquante-sept mille cent quarante-trois dollars des Etats-Unis (USD 257.143,-), dans le but de porter le capital social de la Société de son montant actuel de deux millions trois cent mille soixante-cinq dollars des Etats-Unis (USD 2.300.065,-), représenté par dix-huit mille sept (18.007) Parts Sociales Ordinaires, deux cent cinquante-trois mille cinq cent soixante-deux (253.562) Parts Sociales de Catégorie A, deux cent cinquante-trois mille cinq cent soixante-deux (253.562) Parts Sociales de Catégorie B, deux cent cinquante-trois mille cinq cent soixante-deux (253.562) Parts Sociales de Catégorie C, deux cent cinquante-trois mille cinq cent soixante-deux (253.562) Parts Sociales de Catégorie D, deux cent cinquante-trois mille cinq cent soixante-deux (253.562) Parts Sociales de Catégorie E, deux cent cinquante-trois mille cinq cent soixante-deux (253.562) Parts Sociales de Catégorie F, deux cent cinquante-trois mille cinq cent soixante-deux (253.562) Parts Sociales de Catégorie G, deux cent cinquante-trois mille cinq cent soixante-deux (253.562) Parts Sociales de Catégorie H et deux cent cinquante-trois mille cinq cent soixante-deux (253.562) Parts Sociales de Catégorie I, chaque part sociale de chaque catégorie de parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (USD 1,-), à deux millions trois cent mille soixante-six dollars des Etats-Unis (USD 2.300.066,-) par l'émission d'une (1) nouvelle Part Sociale Ordinaire ayant une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis (USD 1,-) ainsi que les mêmes droits et obligations que ceux attachés aux Parts Sociales Ordinaires existantes.

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante ainsi que la libération intégrale de l'augmentation du capital comme suit:

Souscription - Libération

L'Associé Unique, ici représenté comme il est dit, déclare qu'il souscrit à une (1) nouvelle Part Sociale Ordinaire de la Société et libère entièrement ladite nouvelle Part Sociale Ordinaire par (i) un paiement en numéraire d'un montant de cent sept mille cent quarante-quatre dollars des Etats-Unis (USD 107.144,-) documenté au notaire par un certificat de blocage ainsi que (ii) un paiement en nature consistant en l'apport d'une créance d'un montant de cent cinquante mille dollars des Etats-Unis (USD 150.000,-) (la Créance) que détient l'Associé Unique envers la Société.

L'apport en numéraire ainsi que l'apport en nature de la Créance de l'Associé Unique à la Société sera alloué comme suit:

(i) un montant d'un dollar des Etats-Unis (USD 1,-) au compte capital social nominal de la Société; et

(ii) le surplus d'un montant de deux cent cinquante-sept mille cent quarante-trois dollars des Etats-Unis (USD 257.143,-) au compte de réserve prime d'émission de la Société.

L'évaluation de l'apport en nature de la Créance est documentée au notaire soussigné, entre autres, par un certificat émis à la date des présentes par la gérance de l'Associé Unique et pris en considération et approuvé par la gérance de la Société auquel est annexé les comptes intérimaires de la Société au 31 janvier 2015. Il résulte de ce certificat que, à la date dudit certificat:

- les comptes intérimaires de la Société en date du 31 janvier 2015 (les Comptes Intérimaires) montrent la Créance d'un montant d'au moins cent cinquante mille dollars des Etats-Unis (USD 150.000,-) payable par la Société à l'Associé Unique;
- l'Associé Unique détient la Créance, est le seul ayant-droit de la Créance et possède le pouvoir de disposer de la Créance;
- la Créance est certaine et deviendra liquide et exigible à sa date d'échéance sans déduction aucune;
- sur base des principes comptables généralement acceptés, la Créance apportée à la Société est, suivant les Comptes Intérimaires, d'au moins cent cinquante mille dollars des Etats-Unis (USD 150.000,-) et depuis la date des Comptes Intérimaires, aucun changement matériel ne s'est produit qui aurait pu déprécier la valeur de l'apport fait à la Société;
- la Créance apportée à la Société est librement cessible par l'Associé Unique à la Société et n'est sujette à aucune restriction ou grevée d'aucun nantissement ou toute autre sûreté qui pourrait limiter sa cession ou réduire sa valeur; et
- toutes les formalités afin de céder la propriété légale de la Créance à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé Unique dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant l'apport de la Créance de l'Associé Unique à la Société et immédiatement après l'apport de la Créance par l'Associé Unique à la Société, la Société deviendra le seul propriétaire de la Créance qui sera éteinte par voie de confusion en conformité avec l'article 1300 du Code Civil Luxembourgeois.

Le montant de cent sept mille cent quarante-quatre dollars des Etats-Unis (USD 107.144,-) est désormais à la libre disposition de la Société dont la preuve a été apportée au notaire soussigné.

Troisième Résolution:

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier le premier (1^{er}) paragraphe de l'article six (6) des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus et décide que cet article aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital Social. (premier paragraphe).** Le capital social souscrit de la Société est fixé à deux millions trois cent mille soixante-six dollars des Etats-Unis (USD 2.300.066,-), représenté par dix-huit mille huit (18.008) Parts Sociales Ordinaires, deux cent cinquante-trois mille cinq cent soixante-deux (253.562) Parts Sociales de Catégorie A, deux cent cinquante-trois mille cinq cent soixante-deux (253.562) Parts Sociales de Catégorie B, deux cent cinquante-trois mille cinq cent soixante-deux (253.562) Parts Sociales de Catégorie C, deux cent cinquante-trois mille cinq cent soixante-deux (253.562) Parts Sociales de Catégorie D, deux cent cinquante-trois mille cinq cent soixante-deux (253.562) Parts Sociales de Catégorie E, deux cent cinquante-trois mille cinq cent soixante-deux (253.562) Parts Sociales de Catégorie F, deux cent cinquante-trois mille cinq cent soixante-deux (253.562) Parts Sociales de Catégorie G, deux cent cinquante-trois mille cinq cent soixante-deux (253.562) Parts Sociales de Catégorie H et deux cent cinquante-trois mille cinq cent soixante-deux (253.562) Parts Sociales de Catégorie I, chaque Part Sociale de chaque catégorie de parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (USD 1,-).»

Quatrième Résolution:

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout Représentant Autorisé, chacun individuellement, pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'enregistrement de la Part Sociale Ordinaire nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de EUR 2.500,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du mandataire de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ce même mandataire de la partie comparante et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, même date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 10 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/7418. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 avril 2015.

Référence de publication: 2015058548/267.

(150066381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

San Angelo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 82.818.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015058552/10.

(150065993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

San Angelo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 82.818.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015058553/10.

(150066102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

SANAD Fund for MSME, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 162.794.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui s'est tenue le 14 avril 2015 à 14 heures dans les locaux de Citibank International plc (Luxembourg Branch), 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg

L'Assemblée a approuvé la ré-élection Mr Wolfgang Reuß, ayant son adresse professionnelle, Palmengartenstraße 5-9 D-60325 Frankfurt jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires des actionnaires qui se tiendra en 2016.

L'Assemblée a approuvé la ré-élection de Ms Babette Stein von Kamienski, ayant son adresse professionnelle, Palmengartenstraße 5-9 D-60325 Frankfurt jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires des actionnaires qui se tiendra en 2016.

L'Assemblée a approuvé la ré-élection de Ms Monika Beck, ayant son adresse professionnelle, Palmengartenstraße 5-9 D-60325 Frankfurt jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires des actionnaires qui se tiendra en 2016.

L'Assemblée a approuvé la ré-élection de Deloitte Audit S.à r.l., 560 rue de Neudorf L-2220 Luxembourg, comme "Réviseur d'Entreprises Agréé", jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires des actionnaires qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2015.

Pour le compte de SANAD Fund for MSME SICAV-SIF

Citibank International Limited, Luxembourg Branch

Référence de publication: 2015058554/25.

(150066813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Sanitas Products S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 106.701.

EXTRAIT

La société FIDUCIA GENERAL SERVICES S.à r.l., ayant son siège social au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, A dénoncé le domicile établi au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg,

De la Société anonyme SANITAS PRODUCTS S.A., immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106701, de sorte que celle-ci se trouve jusqu'à nouvel avis sans domicile ni résidence connus.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2015.

FIDUCIA GENERAL SERVICES S.à r.l.

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2015058555/16.

(150066148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Société Européenne de Manutention, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 196.177.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze, le deux avril.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

a comparu:

Monsieur Christian SALIERES, administrateur de sociétés, né à Mouscron (Belgique) le 11 mai 1955, demeurant à L-9990 Weiswampach, 45, Duarrefstrooss,

lequel comparant a arrêté comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il a convenu de constituer:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "Société Européenne de Manutention".

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Pétange; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet la conception, la fabrication et la vente de CD-ROM vidéo et audio, la conception, la réalisation et la vente de tous programmes informatiques interactifs ou non, la conception, la réalisation et la vente de films publicitaires et didactiques en vidéo, la conception, la réalisation et la vente de station «vidéo conférence», le conseils et les services en informatique, l'achat, la vente et la location de matériel informatique et audiovisuel et la mise sous film automatique, le développement de tablettes informatiques et software, l'utilisation en entreprise.

Elle a encore pour objet tous actes, transactions et toutes opérations généralement quelconques, de nature mobilière, immobilière, civile, commerciale et financière se rattachant directement ou indirectement aux objets précités ou à tous les objets similaires susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six (6) mois à donner par lettre recommandée à son ou ses co-associés.

Le ou les associés restants auront un droit de préférence pour le rachat des parts de l'associé sortant.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination en valeur des parts à céder. En cas de désaccord sur la valeur des parts à céder, celle-ci sera déterminée par un expert à désigner par le Président du Tribunal d'Arrondissement compétent.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2015. L'Assemblée Générale Ordinaire est fixée au 21 mai de chaque année.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de QUINZE MILLE EUROS (15.000 €) divisé en cent cinquante (150) parts sociales de cent (100 €) euros chacune, entièrement souscrit et libéré en espèces par le comparant prénommé.

Les parts sociales sont souscrites comme suit:

Monsieur Christian SALIERES	150 parts sociales
Total:	150 parts sociales

Ces parts ont été libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de QUINZE MILLE EUROS (15.000 €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions.

Le ou les gérants peuvent conférer à toutes personnes des pouvoirs spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

Art. 8. Aucun des associés ne pourra céder ses droits à un tiers sans le consentement de ses co-associés, représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Entre associés, les parts sociales sont librement cessibles.

Art. 9. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;

- le solde reste à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 10. Le décès ou la faillite de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers, légataires ou ayants-cause de l'associé décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 11. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes, les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Déclaration

L'associé déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Les frais mis à charge de la société à raison de sa constitution sont évalués à la somme de neuf cents euros (900 €).

Assemblée générale extraordinaire

Et de suite, le comparant susnommé, représentant l'intégralité du capital social de la société, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et a pris, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est fixé à L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.
2. Est nommé gérant de la société, Monsieur Christian SALIERES, préqualifié.
3. La société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.
4. Le mandat ci-dessus conféré reste valable jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Christian SALIERES, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, Le 8 avril 2015. Relation: DAC/2015/5848. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur ff. (signé): Carlo RODENBOUR.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 17 avril 2015.

Référence de publication: 2015058543/81.

(150066283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Starhome S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 180.258.

Ausschnitt aus dem schriftlichen Beschluss des alleinigen Eigentümers von Starhome Sarl, Starhome BV vom 26. März 2015

Der alleinige Eigentümer Starhome BV hat einstimmig den Ruecktritt von Herrn Michael Shaughnessy als Geschäftsführer mit Wirkung vom 25. März 2015 zur Kenntnis genommen und hat weiters mit Wirkung vom 26. März 2015 Frau Birgit Bucari-Kaiser, geboren am 15. September 2015 (Adresse 5 Heienhaff, L-1736 Senningerberg) zur Geschäftsführerin (Klasse B) beschlossen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015058545/14.

(150066690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

State Street Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 144.152.

Les membres du conseil de gérance en date du 9 avril 2015 ont pris note de la démission de Monsieur Mark Keating en sa qualité de gérant et ce à compter du 10 Avril 2015.

L'assemblée générale, qui s'est tenue à Luxembourg le 10 avril 2015, a pris connaissance de la démission de Monsieur Mark Keating et a nommé en qualité de gérants de la Société pour une durée illimitée les personnes suivantes:

- Martin F. Dobbins, né le 21 Juillet 1961 à Boston (Massachusetts), Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 49, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg;

- Didier Delvaux, né le 28 Juillet 1970 à Lubumbashi, République Démocratique du Congo, demeurant au 49, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 Avril 2015.

Pour State Street Luxembourg S.à r.l.

Un administrateur domiciliataire

Référence de publication: 2015058546/19.

(150066787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Smile SMI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 17.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 186.247.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-seventh day of the month of March.

Before us, Maître Cosita Delvaux, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared,

TOP II Allison AIV I, L.P., a limited partnership established under the laws of the State of Delaware and registered with the Secretary of State of Delaware under number 5249659, having its registered at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America,

and,

TOP III Delaware AIV I-A, L.P., a limited partnership established under the laws of the State of Delaware and registered with the Secretary of State of Delaware under number 5507482, having its registered at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America,

represented by Me Jean-Bernard Spinoit, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to two proxies dated 25 March 2015 which shall be registered together with the present deed,

being the shareholders (the "Shareholders") and holding all the shares in "Smile SMI S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg on 11 avril 2014 by deed of Maître Cosita Delvaux, notary then residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg, which has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 25 June 2014 number 1635, with its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, being registered with the RCS under number B 186.247. The articles of association of the Company have not yet been amended.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

(A) The Shareholders hold all the shares in issue in the Company, so that the decisions can validly be taken on all items of the agenda.

(B) The items on which resolutions are to be passed are as follows:

Agenda

1. Amendment of article 7 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

"The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means of communication only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by email pdf or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions and meeting minutes, including circular resolutions, may be conclusively signed and/or certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any manager, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager.

In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager or, in the case of a board of managers, by any one of the managers provided that, in the event of classes of managers, signatory powers be delegated by one class A and one class B manager acting together.”

2. Appointment of Mr Andrew Homer as new manager of the Company for an unlimited period of time.

After the foregoing was approved, the following resolutions were passed.

First resolution

The Shareholders resolved to amend article 7 of the articles of association of the Company so as to read as set out in the agenda.

Second resolution

The Shareholders resolved to appoint Mr Andrew Homer, born on 21 May 1955 in Worcester, United Kingdom, with professional address at 5c, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Luxembourg, as new manager of the Company for an unlimited period of time so that the board of managers of the Company be composed as follows:

- Mr Pedro Fernandes das Neves, manager;
- Mrs Jennifer Mello, manager; and
- Mr Andrew Homer, manager.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand six hundred Euro (EUR 1,600.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-septième jour du mois de mars.

Par-devant nous, Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu

TOP II Allison AIV I, L.P., une limited partnership, constituée conformément aux lois de l'Etat du Delaware et enregistré avec le Secrétaire du Delaware sous le numéro 5249659, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209, Wilmington, Delaware, 198021, Etats-Unis d'Amérique,

et,

TOP III Delaware AIV I-A, L.P., une limited partnership, constituée conformément aux lois de l'Etat du Delaware et enregistré avec le Secrétaire du Delaware sous le numéro 5507482, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209, Wilmington, Delaware, 198021, Etats-Unis d'Amérique,

représentées par Me Jean-Bernard Spinoit, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu de deux procurations en date du 25 mars 2015, lesquelles seront enregistrées avec le présent acte,

étant les associés (les «Associés») et détenant l'intégralité des parts sociales de «Smile SMI S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg le 11 avril 2014 suivant acte reçu par Maître Cosita Delvaux, notaire résidant alors à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») en date du 25 juin 2014, numéro 1635, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 186.247. Les statuts de la Société n'ont jusqu'à présent jamais été modifiés.

Les parties comparantes ont déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

(A) Les Associés détient ensemble l'intégralité des parts sociales émises dans la Société, de sorte que des décisions peuvent être prises valablement sur le point porté à l'ordre du jour.

(B) Les points sur lesquels des résolutions doivent être adoptées sont les suivants:

Ordre du jour

1. Modification de l'article 7 des statuts de la Société afin de prendre la teneur suivante:

«La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue à tout moment uniquement sous forme de conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toutes les résolutions du conseil de gérance ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par e-mail pdf ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants et les procès-verbaux des réunions, y compris celles prises par voie circulaire, seront signées et/ou certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un gérant unique, et en cas d'un conseil de gérance, par la signature unique de tout gérant, à condition toutefois que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé

différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique ou, dans le cas d'un conseil de gérance, par un des gérants à condition qu'en cas de différentes classes de gérants, les pouvoirs de signatures soient délégués par un gérant de classe A et par un gérant de classe B agissant de concert.»

2. Nomination de M. Andrew Homer en tant que nouveau gérant de la Société pour une durée illimitée.

Après approbation de ce qui précède, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

Les Associés ont décidé de modifier l'article 7 des statuts de la Société tel que rédigé dans l'ordre du jour.

Deuxième résolution

Les Associés ont décidé de nommer M. Andrew Homer, né le 21 mai 1955 à Worcester, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle à 5c, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société pour une durée illimitée de sorte que le conseil de gérance de la Société soit composé comme suit:

- M. Pedro Fernandes das Neves, gérant;
- Mme Jennifer Mello, gérante; et
- M. Andrew Homer.

Coûts

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société sont estimés à mille six cents euros (EUR 1.600,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais a constaté qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu ce procès-verbal, le mandataire des parties comparantes a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-B. SPINOIT, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 30 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/9762. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015058542/182.

(150067170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Roquette Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 90.657.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale du 25 mars 2015

- L'Assemblée reconduit DELOITTE Audit en tant que Réviseur d'entreprises agréé de la société jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2016 qui statuera sur les comptes 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2015058524/12.

(150066527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Roquette Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 90.657.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2015058525/10.

(150066528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

S. Michele S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 77.143.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015058534/10.

(150067155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Trans Rapide S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9518 Weidingen, 86B, route d'Erpeldange.

R.C.S. Luxembourg B 196.207.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le sept avril.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

Ont comparu:

Monsieur Romain Jean Joseph MICHELS, maître-couvreur, demeurant à L-9518 Weidingen(Erpeldange) 86 b, route d'Erpeldange, né le 29 décembre 1970 à Wiltz;

Monsieur Tomas Ananias FURTADO CABRAL, chauffeur, demeurant à L-9554 Wiltz 36 rue du Pont, né le 22 février 1977 à Santiago (Cap-Vert);

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer, comme suit:

Art. 1^{er}. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de «TRANS RAPIDE s.à r.l.»

Art. 2. Le siège social de la société est établi dans la commune de Wiltz.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision de la gérance en tout autre endroit de la commune. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger:

- le transport de marchandises par route avec tous types de véhicules utilitaires en ce compris ceux de plus de trois tonnes et demi,
- l'affrètement,
- la location de moyens de transport avec ou sans chauffeur,
- les services hivernaux (notamment le salage des routes et le déneigement de celles-ci) et les travaux de nettoyage des canalisations, d'avaloirs et balayage des routes.

D'une manière générale, elle pourra exécuter toutes opérations commerciales et industrielles qu'elle estimera dans l'accomplissement et le développement de son objet.

La société peut faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement et indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

La société peut également s'intéresser par voie d'apport, de cession ou de fusion à toutes autres sociétés ou entreprises similaires susceptibles de favoriser directement ou indirectement le développement des affaires. En général, la société pourra faire toutes les autres opérations et transactions commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou à tout autres objet social similaires ou susceptible d'en favoriser l'exploitation et le développement sans pouvoir entraîner cependant la modification essentielle de celui-ci.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle pourra être dissoute par décision de l'associé ou des associés.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros, représenté par cent (100) parts sociales, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (125,-) euros, chacune.

Art. 6. Lorsque la société comprend plusieurs associés, les parts sont librement cessibles entre eux. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les cessions de parts ne sont opposables à la société et aux tiers que si elles ont été faites dans les formes prévues par l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que cette loi a été modifiée.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par les associés avec ou sans limitation de leur mandat. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé ou des associés.

Art. 10. L'associé ou les associés fixent les pouvoirs du ou des gérants lors de leur nomination.

Dans tous les cas, les décisions à prendre par les associés ne seront valablement prises qu'à la majorité des trois quarts.

Art. 11. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année à l'exception du premier exercice social qui débutera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mille quinze.

Art. 13. A la fin de chaque exercice un bilan, un inventaire et un compte de profits et pertes seront établis. Le bénéfice net après déduction des frais d'exploitation, des traitements ainsi que des montants jugés nécessaires à titre d'amortissement et de réserves sera réparti comme suit:

- a) cinq pour cent (5%) au moins pour la constitution de la réserve légale, dans la mesure des prescriptions légales;
- b) le solde restant est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Les pertes, s'il en existe, seront supportées par les associés proportionnellement au nombre de leurs parts, sans que toutefois aucun des associés ne puisse être tenu ou responsable au-delà du montant de ses parts.

Art. 14. En cas de dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les émoluments.

Le ou les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur.

Le notaire a attiré l'attention des parties sur le fait que l'exercice de l'activité sociale prémentionnée requiert le cas échéant l'autorisation préalable des autorités compétentes.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont toutes été souscrites par les associés prénommés dans les proportions suivantes:

Monsieur Romain MICHELS	50 parts
Monsieur Tomas FURTADO CABRAL	50 parts
Total	100 parts

Toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500,-) euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Déclaration des comparants

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens /droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Les frais de toute nature incombant à la société en raison de sa constitution sont estimés à 850.-€

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les associés représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués.

Les résolutions suivantes sont prises à l'unanimité des voix:

- Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée, Monsieur THEODOR Wilhelm, administrateur de société, né à Gondenbrett-Wascheid (D), le 13 mars 1960, demeurant à 12, rue de l'industrie à L-9533 Wiltz,

- Est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée Monsieur Romain MICHELS, prénommé.
avec tous pouvoirs pour engager valablement la société en toutes circonstances par leur signatures conjointes.

- L'adresse du siège de la société est fixée à 86 b, rte d'Erpeldange L-9518 Weidingen (Erpeldange).

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. MICHELS, T. FURTADO CABRAL, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, Le 8 avril 2015. Relation: DAC/2015/5854. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur ff. (signé): Carlo RODENBOUR.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 17 avril 2015.

Référence de publication: 2015058629/105.

(150067076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

TW Life VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 30.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 56, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 170.049.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2015.

Référence de publication: 2015058639/10.

(150067002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Valcon Acquisition Holding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 115.926.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2014.

Référence de publication: 2015058648/10.

(150065813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Vallis Sustainable Investments I, S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1857 Luxembourg, 5, rue de Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 159.018.

Les comptes annuels audités au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2015.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Salvatore Rosato

Mandataire

Référence de publication: 2015058649/15.

(150067201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Vietnam Cambridge Holding Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 164.395.

Il résulte d'une décision du conseil d'administration en date du 10 mars 2015 que Monsieur Charles Altwies, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, est nommé administrateur par cooptation jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en l'an 2015, en remplacement de Monsieur Timothy A. Holmes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2015.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2015058652/14.

(150067120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Twin International Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 196.176.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the first day of April.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

FINANCE COPTER, S.L., a limited liability company incorporated under the laws of Spain, established in Madrid (Spain) with registered number B-84992379, registered at the Company Registry of Madrid under Volume 23893, Page 20, Sheet M-428972, and having its address at Calle Almonte, 19, 5° B - 28031 - Madrid (Spain),

hereby represented by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Corporate object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "TWIN INTERNATIONAL INVESTMENTS S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers of the Company. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management (as general partner or

otherwise) and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. In the framework of its activity, the Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1 The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the Board

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties by the individual signature of one (1) A manager or one (1) B manager for administrative matters (for the avoidance of any doubt shall not be considered of an administrative nature any matter involving per transaction a payment by the Company or a commitment of the Company for an amount in excess of EUR 5,000) and in all circumstances by the joint signatures of one (1) A manager and one (1) B manager in any other matters.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated in accordance with the provisions of article 8.1 (ii) above.

Art. 9. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 10. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.

10.1 Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions if there are no more than twenty-five (25) shareholders (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

10.2 Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 11. Sole shareholder.

11.1 Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

11.2 Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

11.3 The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 12. Financial year and approval of annual accounts.

12.1 The financial year begins on the first (1st) of January and ends on the thirty-first (31st) of December of each year.

12.2 Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

12.3 Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

12.4 The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 13. Statutory auditor (commissaire) and independent auditor (réviseur d'entreprises agréé).

13.1 In accordance with article 200 of the Law, the Company needs to be audited by a statutory auditor (commissaire) only if it has more than twenty-five (25) shareholders. An independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) shall be appointed whenever the exemption provided by article 69(2) of the law of December 19, 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies, as amended, does not apply.

13.2 The shareholders appoint the statutory auditors (commissaires) and independent auditors (réviseurs d'entreprises agréés), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditors (commissaires) and independent auditors (réviseurs d'entreprises agréés) may be reappointed.

Art. 14. Allocation of profits.

14.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2 The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

14.3 Interim dividends may be declared and distributed by the Board, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(iv) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1 The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of the shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

15.2 The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

16.1 Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

16.2 Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfill all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

16.4 All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the Law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2015.

Subscription and payment

FINANCE COPTER, S.L., represented as stated above, subscribes to twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,300.-

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, FINANCE COPTER, S.L., being the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:
 - Mr. Luis Eduardo Martínez Pelaez, born in Madrid (Spain), on May 3, 1973, residing at Calle Saliente, 4, 1^o-A - 28007 - Madrid, as A manager; and
 - Ms. Christine Valette, born on July 31, 1975, in Metz (France), having her professional address at 2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, as B manager.
2. The registered office of the Company is set at 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le premier jour du mois d'avril.

Pardevant, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

FINANCE COPTER, S.L., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois espagnoles, établie à Madrid (Espagne) immatriculée sous le numéro B-84992379 auprès du Registre de Commerce de Madrid sous le Volume 23893, Page 20, Feuille M-428972, et ayant son siège social à Calle Almonte, 19, 5^o B - 28031 -Madrid (Espagne),

ici représentée par Annick Braquet, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "TWIN INTERNATIONAL INVESTMENTS S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance de la Société. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et

l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion (en tant que commandité ou autrement) et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. Dans le cadre de ses activités, la Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cent vingt-cinq mille (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Le Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du Conseil

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature d'un gérant A ou d'un gérant B pour toutes les questions administratives (ne doit pas être considérée comme étant de nature administrative toute transaction (prise individuellement) impliquant un paiement fait par la Société ou un engagement pris par la Société pour un montant supérieur à EUR 5.000) et, en toutes circonstances, par les signatures conjointes d'un gérant A et d'un gérant B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués conformément aux dispositions de l'article 8.1 (ii) ci-dessus.

Art. 9. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 10. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

10.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25) associés (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

10.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 11. Associé unique.

11.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

11.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

11.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 12. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

12.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

12.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

12.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 13. Commissaire et réviseur d'entreprises agréé.

13.1. Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société doit être auditée par un commissaire seulement lorsque le nombre d'associés excède vingt-cinq (25) associés. Un réviseur d'entreprises agréé doit être nommé dès que l'exemption prévue par l'article 69(2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises et modifiant certaines autres dispositions légales, telle que modifiée, ne s'applique pas.

13.2. Les associés nomment les commissaires et réviseurs d'entreprises agréés, le cas échéant, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les commissaires et réviseurs d'entreprises agréés sont rééligibles.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

14.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

14.3. Des dividendes intérimaires peuvent être déclarés et distribués par le Conseil, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui

n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

16.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, email ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

FINANCE COPTER, S.L., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cent vingt-cinq mille (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.300.-

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, FINANCE COPTER, S.L., étant l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Mr. Luis Eduardo Martínez Pelaez, né à Madrid (Espagne), le 3 mai 1973, demeurant à Calle Saliente, 4, 1^o-A - 28007 - Madrid, en qualité de gérant de classe A; et
 - Mme. Christine Valette, née à Metz (France) le 31 juillet 1975, ayant son adresse professionnelle à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, en qualité de gérant de classe B.
2. Le siège social de la Société est établi au 8, boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 3 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/10575. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 avril 2015.

Référence de publication: 2015058640/470.

(150066223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Trias Holdco B - T S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 192.535.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 avril 2015.

Référence de publication: 2015058609/10.

(150067078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Trinidad Luxembourg Ops S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 1.528.871,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 179.732.

EXTRAIT

La société prend acte du changement d'adresse de Trinidad Drilling Ltd., associé unique de la Société, au 1000, 585 8th Avenue SW, Calgary, Alberta T2P 1G1, Canada.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme,
Luxembourg, le 20 avril 2015.

Référence de publication: 2015058611/14.

(150067167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Turaz Global TRM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 164.587.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2015.

Turaz Global TRM S.à r.l.

Y. Attal / P. Pleyers

Gérant A / Gérant B

Référence de publication: 2015058613/13.

(150066190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Turret Lux Participation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.633.033,17.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 111.373.

Die Anteilshaber der Gesellschaft, (i) Marathon S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) luxemburgischen Rechts, mit Gesellschaftssitz in 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister (Registre de Commerce et des Sociétés) unter Nummer B111374 hielt 454.780 Anteile ohne Nominalwert an der Gesellschaft und (ii) Luxgate, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) luxemburgischen Rechts, mit Gesellschaftssitz in 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister (Registre de Commerce et des Sociétés) unter Nummer B105092 hielt 50.542 Anteile ohne Nominalwert an der Gesellschaft.

Marathon S.à r.l. hat mit Urkunde vom 11. und 12. Februar 2015, geändert durch Urkunde vom 11. März 2015 (der Übertragungs- und Veräußerungsvertrag), (i) 425.375 Anteile ohne Nominalwert an der Gesellschaft an Patrizia Basket LuxHoldCo S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) luxemburgischen Rechts, mit Gesellschaftssitz in 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im luxemburgischen

Handels- und Gesellschaftsregister (Registre de Commerce et des Sociétés) unter Nummer B192964, veräußert und übertragen und (ii) 29.405 Anteile an der Gesellschaft an PATRIZIA Res Publica Hessen I HoldCo S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) luxemburgischen Rechts, mit Gesellschaftssitz in 2-4, rue Beck, L-1222 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister (Registre de Commerce et des Sociétés) unter Nummer B181332, veräußert und übertragen.

Des Weiteren hat Luxgate mit dem Übertragungs- und Veräußerungsvertrag 50.542 Anteile ohne Nominalwert an der Gesellschaft an PATRIZIA Res Publica Hessen I HoldCo S.à r.l. eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) luxemburgischen Rechts, mit Gesellschaftssitz in 2-4, rue Beck, L-1222 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister (Registre de Commerce et des Sociétés) unter Nummer B181332, veräußert und übertragen.

Demnach resultiert aus dem Vollzug des Übertragungs- und Veräußerungsvertrag am 11. März 2015, dass (i) Patrizia Basket LuxHoldCo S.à r.l. 425.375 Anteile ohne Nominalwert an der Gesellschaft und (ii) PATRIZIA Res Publica Hessen I HoldCo S.à r.l. 79.947 Anteile ohne Nominalwert an der Gesellschaft halten.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

TURRET LUX PARTICIPATION S.À R.L.
VERTRETER

Référence de publication: 2015058615/36.

(150066947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Mountpark Logistics EU 2015 08 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 196.186.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the tenth day of April.

Before us, Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

It appeared the following:

Mountpark logistics EU S.à r.l., a private limited liability Company (société à responsabilité limitée), governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the RCS) under number B 187195, here represented by Mr. Julie GILLARDIN, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Mountpark Logistics EU 2015 08 S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is, directly or indirectly through the ownership of participations in other companies or enterprises, to acquire, develop, hold and dispose of a portfolio of logistics facilities in certain European markets.

3.2. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

3.3. The Company may in particular acquire participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and may manage those participations. The Company may acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.4. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.5. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may, with the unanimous consent approval of the shareholders, redeem its own shares, provided:

(i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or

(ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of three different classes, i.e. one or several class A managers, one or several class B managers, and one or several class L managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least seventy-two (72) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) Subject to and in accordance with anything that may be agreed from time to time between the Company and/or amongst the shareholders in a shareholders' agreement (a Shareholders Agreement), a manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) Subject to and in accordance with the Shareholders Agreement, the Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented unless, in accordance with the Shareholders Agreement, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager is required to vote in favour of the resolution in order for it to be validly adopted.

Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairman of the board, the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Subject to and in accordance with the Shareholders Agreement, any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Subject to and in accordance with the Shareholders Agreement, circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) Subject to article 8.3 (ii), the Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) (including any manager (s)) to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholders

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1. (ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall require the unanimous consent of the shareholders.

(viii) The amendment of the Articles shall require the unanimous consent of the shareholders.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Subject to and in accordance with the Shareholders Agreement, Written Shareholders' Resolutions shall require the unanimous consent of the shareholders and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art.13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

13.5. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of May of each year at 10.00 a.m. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. Subject to and in accordance with the Shareholders Agreement, the shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Subject to and in accordance with the Shareholders Agreement, interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the unanimous consent of the shareholders. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. Subject to and in accordance with the Shareholders Agreement, the surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Subject to and in accordance with the Shareholders Agreement, notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by email or any other means of electronic communication. Managers and shareholders must provide the Company with their details and notify the Company as soon as there is a change in their details.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with the Shareholders Agreement or any other agreement entered into by the shareholders from time to time. To the extent permissible by law, in case of discrepancies between the Articles and the Shareholders Agreement, the Shareholders Agreement shall prevail.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) of December 2015.

Subscription and payment

The share capital of the Company has been subscribed by the sole Shareholder as follows:

Mountpark logistics EU S.à r.l., represented as stated above;

twelve thousand five hundred Shares: 12.500

Total: twelve thousand five hundred: 12.500

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. David BUCK, born on May 11, 1958 in McAllen, Hidalgo County, Texas, USA, residing at 106 Bent Oak Drive, San Antonio, Texas 78231, USA, is appointed as class A manager;

- Mr. James Archie HIME, born on February 1st, 1954 in Magnolia, Arkansas, USA, residing at 6631 Glendora Ave, Dallas, Texas 75230, USA, is appointed as class A manager;

- Mr. John CUTTS, born on September 11, 1959 in Chesterfield, United Kingdom, residing at Alaya Villa, Old Queen's Fort, St James, Barbados BB24033, West Indies, is appointed as class B manager; and

- Mr. Adrien ROLLE, born on August 21, 1975 in Liege, Belgium, with professional address at 18, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, is appointed as class L manager.

2. The registered office of the Company is located at L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stumper.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, stated that on request of the appearing party, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dixième jour du mois d'avril,

Par devant le soussigné Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand- Duché de Luxembourg,

a comparu:

Mountpark logistics EU S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social se situe L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187 195, ici représentée par Monsieur Julie GILLARDIN demeurant professionnelle à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Mountpark Logistics EU 2015 08 S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est, directement ou indirectement par la possession de participations dans d'autres sociétés ou entreprises, l'acquisition, le développement, la détention ou la vente d'un portefeuille d'installations logistiques dans certains marchés européens.

3.2. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

3.3. L'objet de la Société peut notamment acquérir des participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et peut gérer ces participations. La Société peut acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.4. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique.

Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital.

La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées, ainsi qu'à toutes autres sociétés.

La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne.

En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.5. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-).

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7. La Société peut, avec le consentement unanime des associés, racheter ses propres parts sociales à condition:

(i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou

(ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe(nt) la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de trois différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A, un ou plusieurs gérants de classe B et un ou plusieurs gérants de classe L.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins soixante-douze (72) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Sous réserve de, et conformément à, ce qui peut être convenu de temps à autre entre la Société et/ou parmi les associés dans un pacte d'associés (un Pacte d'Associés) un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Sous réserve de, et conformément au, Pacte d'Associés, le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à moins que, conformément au Pacte d'Associés, au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B ne soient tenus de voter en faveur de la décision pour que cette dernière soit valablement adoptée. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès- verbaux signés par le président du Conseil, le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Sous réserve de, et conformément au, Pacte d'Associés, tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Sous réserve de, et conformément au, Pacte d'Associés, des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) Sous réserve de l'article 8.3 (ii), la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) (en ce compris le(s) gérant(s)) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associés

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale requièrent le consentement unanime des associés.

(viii) La modification des Statuts requiert le consentement unanime des associés.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Sous réserve de et conformément au Pacte d'Associés, des Résolutions Ecrites des Associés requièrent le consentement unanime des associés et portent la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique.

Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

13.5. Si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de mai de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

Art. 14. Commissaires, réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Sous réserve de et conformément au Pacte d'Associés, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Sous réserve de et conformément au Pacte d'Associés, des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée avec le consentement unanime des associés. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Sous réserve de et conformément au Pacte d'Associés, le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Sous réserve de et conformément au Pacte d'Associés, les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par e-mail ou tout autre moyen de communication électronique. Les gérants et les associés doivent communiquer leurs coordonnées à la Société et la notifier dès que leurs coordonnées sont modifiées.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, au Pacte d'Associés ou à tout autre accord présent ou futur conclu entre les associés. Dans la mesure où la loi le permet, en cas de divergences entre les présents Statuts et le Pacte d'Associés, le Pacte d'Associés prévaut.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Le capital social de la Société a été souscrit par l'associé unique comme suit:

Mountpark EU logistics S.à r.l., représentée comme indiqué ci-dessus;	
douze mille cinq cents parts Sociales:	12.500
Total: douze mille cinq cents parts sociales	12.500

Toutes ces Parts Sociales ont été entièrement payée, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) correspondant au capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à la disposition de la Société, tel que cela a été prouvé au notaire.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur David BUCK, né le 11 mai 1958 à McAllen, Hidalgo County, Texas, USA, domicilié au 106 Bent Oak Drive, San Antonio, Texas 78231, USA, est nommé gérant de classe A;

- Monsieur James Archie HIME, né le 1^{er} février 1954 à Magnolia, Arkansas, USA, domicilié à 6631 Glendora Ave, Dallas, Texas 75230, USA, est nommé gérant de classe A;

- Monsieur John CUTTS, né le 11 septembre 1959 à Chesterfield, Royaume-Uni, domicilié à Alaya Villa, Old Queen's Fort, St James, la Barbade BB24033, Iles Vis Fort, St James, la Barbade BB24033, Iles Vierges Britanniques, est nommé gérant de classe B; et

- Monsieur Adrien ROLLE, né le 21 août 1975 à Liège, Belgique, dont l'adresse professionnelle est au 18, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, est nommé gérant de classe L.

2. Le siège social de la Société est établi au L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stumper.

Déclaration

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le prédit mandataire a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: J. GILLARDIN, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 13 avril 2015. Relation: DAC/2015/6037. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): pd RODENBOUR.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 16 avril 2015.

Référence de publication: 2015058371/528.

(150066471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Mstar Germany EB8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 188.097.

Par résolutions signées en date du 17 avril 2015, l'associé unique a décidé

- d'acter et d'accepter la démission de Jerome Silvey de son mandat de gérant avec effet au 17 avril 2015

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2015.

Référence de publication: 2015058404/12.

(150066612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

MStar Germany GLI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 188.514.

Par résolutions signées en date du 17 avril 2015, l'associé unique a décidé

- d'acter et d'accepter la démission de Jerome Silvey de son mandat de gérant avec effet au 17 avril 2015

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2015.

Référence de publication: 2015058405/12.

(150066607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Cinema Gestion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 187.568.

Par exception, l'exercice social ayant débuté en date du 26/05/2014 se terminera en date du 31/12/2014.

Les comptes annuels de 2014 ont été clôturés au 31 décembre 2014 et approuvés pour être déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme et sincère

Finexis S.A.

Référence de publication: 2015056823/13.

(150065167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2015.

Salon Bianchini S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 65-67, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 25.596.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Fiduciaire WBM Sàrl

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2015056605/13.

(150064847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

PEH Quintessenz Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 15, rue de Flaxweiler.

R.C.S. Luxembourg B 38.269.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, die am 15. April 2015 um 13.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft, abgehalten wurde.

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung bestätigt und ernennt PricewaterhouseCoopers Société coopérative, Handelsregisternummer B65477, 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg als unabhängigen Wirtschaftsprüfer für das Geschäftsjahr 1. Januar 2015 - 31. Dezember 2015.

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung wählt die nachstehenden Personen für ein Jahr, bis zur ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2016, in den Verwaltungsrat der Gesellschaft:

1. Martin STÜRNER, geschäftsansässig in Bettinastraße 57-59, D-60325 Frankfurt am Main.
2. Thomas AMEND, geschäftsansässig in 15, rue de Flaxweiler, L-6776 Grevenmacher.
3. Roman MERTES, geschäftsansässig in Valdenaire-Ring 75, D-54329 Konz-Roscheid.
4. Sven ULBRICH, geboren am 13.02.1973 in München, geschäftsansässig in Bettinastraße 57-59, D-60325 Frankfurt am Main.

Luxemburg, den 15. April 2015.

Référence de publication: 2015058489/22.

(150066406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Private Equity Managers (2015) Offshore Advisors, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 193.028.

Il est porté à la connaissance des tiers, que:

- Dominique Le Gal a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 3 avril 2015;
- Hugo Da Silva Oliveira, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, a été nommé gérant de la Société avec effet au 3 avril 2015 et pour une durée indéterminée.

À partir du 3 avril 2015, le Conseil de Gérance sera composé comme suit:

- Marielle STIJGER, gérant
- Hugo DA SILVA OLIVEIRA, gérant
- John LANZA, gérant
- Ted SOTIR, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Marielle Stijger

Gérant

Référence de publication: 2015058479/20.

(150066544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Palamon Collection S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.908.150,00.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 124.968.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2015.

Référence de publication: 2015058464/10.

(150066910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.